

Règlement des Prix CCIFER 2012

Le présent Règlement expose les modalités d'organisation et les règles de participation aux Prix CCIFER, organisés par la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture Française en Roumanie.

Objectifs des Prix

Les Prix CCIFER ont pour objectif de récompenser et de promouvoir les réalisations les plus innovantes des membres et ils sont répartis dans les catégories suivantes:

1. Prix de l'Excellence – sur proposition du jury – est accordé à une personne, une entreprise ou une association qui a contribué de façon remarquable au développement de la communauté d'affaires franco-roumaine ou au développement des relations franco-roumaines.
2. Prix de la RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise) – réservé aux grandes entreprises – est accordé pour un projet ou une politique de responsabilité sociale. Les candidats sont encouragés à mettre en avant des associations avec lesquelles il déroulent des projets.
3. Prix de la Meilleure Performance économique- réservé aux petites et moyennes entreprises (PME)/ associations- récompense la performance la plus élevée en termes de croissance, de profitabilité ou de rentabilité parmi les petites et moyennes entreprises/ associations, membres de la CCIFER.
4. Prix du Meilleur Partenariat - réservé aux PME, associations - récompense un projet mettant en avant un partenariat entre deux ou plusieurs entités, dans le but d'assurer une activité durable du candidat (une meilleure performance, une meilleure part de marché, un nouveau produit, etc.)
5. Prix de l'Innovation, réservé aux PME, associations, récompense l'innovation technologique dans les entreprises, mais également l'innovation dans le management d'entreprise, des ressources humaines ou de la communication.
6. Prix de l'Expansion, réservé aux PME, associations, récompense un plan de développement de l'entreprise / association à travers le développement d'une nouvelle ligne de produits, une nouvelles acquisition ou la création/ l'assimilation d'une nouvelle structure.



7. Prix de la Meilleure start-up, réservé aux PME, associations, récompense les meilleurs débuts d'une entreprise du point de vue du chiffre d'affaires, du développement du portfolio des clients ou de la croissance globale du business plan.

Les PME sont définies comme des entreprises qui comptent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel net de moins de 10 millions d'Euros.

Les GE sont définis comme toute entreprise qui ne correspond pas à la définition des PME.

Pour les membres CCIFER, ces Prix constituent une opportunité d'échanger les bonnes pratiques.

Conditions de participation

Les Prix concernent tous les membres de la CCIFER.

Les entreprises/ associations au sein desquelles les réalisations ont été mises en œuvre, et non leurs prestataires extérieurs, peuvent participer et compléter le dossier.

Les participants sélectionnés pour le prix ne peuvent pas se retirer de la compétition.

La participation au concours est gratuite. Cela ne donne droit ni n'engage à une réservation de place à la soirée de remise des prix. Une société peut participer à une ou plusieurs des catégories mentionnées auparavant. Un dossier sera rédigé, en langue française, pour chaque projet présenté. Un dossier peut être déposé par plusieurs entreprises s'il fait référence à un projet unique.

Les critères de sélection des candidatures

Le Prix est remis aux entreprises qui présentent les réalisations les plus exemplaires.

Les critères de choix sont détaillés dans le dossier de chaque catégorie. En général, le jury prend en compte l'esprit entrepreneurial, l'innovation et l'impact social des projets.

Le jury se réserve le droit de convier les candidats à des entretiens pour exposer plus en détails leur dossier. Cependant, ces entretiens seront décidés au cas par cas.

La constitution des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront être adressés au siège de la CCIFER, par mail (gala@ccifer.ro), par courrier (str. Andrei Muresanu, nr. 21, sect. 1), par porteur (un récépissé de réception du dossier sera remis au porteur) avant le 16 novembre 2012, 17 heures, les dates et heures d'envoi par mail, le cachet de la poste ou le récépissé de remise de



dossier faisant foi. Les candidatures reçues après cette date limite ne seront plus pris en compte par le jury pour le concours de cette année. Les candidats s'engagent :

- A répondre aux questions du Chargé de Projet des Prix CCIFER avant la date limite inscrite dans le dossier de candidature
- A joindre à sa candidature tous documents et réalisations justifiant la participation
- A fournir lors du dépôt du dossier une animation de 30 secondes ou un montage photo représentatif du dossier, qui sera présenté pendant la soirée de Gala uniquement dans la situation où le dossier sera parmi les nominés ou les gagnants.

Le jury

Le jury sélectionnera un prix par catégorie et le Prix CCIFER de l'année.

Si au cours de l'analyse des dossiers de candidature, il s'avère qu'un membre du jury présente des intérêts convergents avec un candidat, il s'engage à ne pas prononcer d'avis sur ce dossier.

Les informations contenues dans les dossiers sont confidentielles et seront portées exclusivement à la connaissance des membres du jury. Les membres du jury s'engagent à garder toutes ces informations strictement confidentielles par signature d'un accord de confidentialité conclu par chaque membre du jury et la CCIFER.

La remise des Prix

Ce Prix fera l'objet d'une remise de trophée dans le cadre du Gala CCIFER.

La sélection des lauréats se fera en plusieurs étapes :

- une sélection des nominés, trois par catégorie
- une sélection finale, une par catégorie

Le nom des finalistes sera gardé secret jusqu'au moment de remise des prix, le 7 décembre 2012, conformément au programme de la soirée.

Informations supplémentaires

Les sociétés intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires concernant le Prix CCIFER au numéro de téléphone 021 317 12 84 ou gala@ccifer.ro, personne de contact Adriana RECORD.

